

*Association d'éducation permanente
reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles*

**Engagement d'un(e) formateur(trice)-permanent(e)
dans la province du Luxembourg
(Contrat à durée déterminée – APE – ½ temps)**

**Remise des candidatures pour le vendredi 23 février 2018
Engagement du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2019**

Le Centre de Formation Cardijn est une association d'éducation permanente, reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme centre de formation et de recherche. Y sont développées des formations pour des adultes issus ou solidaires des milieux populaires. Et ce, dans le monde du travail, les quartiers, les villages, les associations ou les cités. Ces différentes formations proposent de s'interroger sur le sens de la vie et de réfléchir au « comment vivre ensemble » de manière citoyenne, dans une société plus démocratique et plus solidaire. Chaque année, quatre week-ends et une cinquantaine de groupes de formation sont organisés en Wallonie et à Bruxelles.

1. Description de la fonction

- Dans la province de Luxembourg, participer au développement, à la coordination des activités du Cefoc et de son réseau.
- Créer et animer des groupes de formation d'adultes travaillant selon la méthode du Cefoc (appropriative), en milieux populaires, dans la province du Luxembourg.
- Participer à l'équipe des formateurs en vue du suivi de la politique de développement du Cefoc et de l'organisation du travail de l'équipe. Ces réunions se tiennent généralement en journée à Namur.
- Contribuer à des travaux de recherche sur des problématiques en lien avec le travail de formation.
- Participer à des week-ends de formation ou de travail, à divers groupes de travail et de recherche, à la préparation d'un WE de formation, aux réunions d'animateurs, à des réunions de supervision.
- Poursuivre sa propre formation en vue de développer les compétences utiles pour ce travail.
- Rédiger des documents tels que, entre autres : textes de réflexion, rapports de réunion, notes de travail, articles pour revue.

2. Compétences et qualification

- Pouvoir travailler seul, de façon autonome, et en équipe, y compris avec des volontaires.
- Etre capable de nouer des relations de formation et de travail avec des milieux populaires, dans le cadre d'une démarche d'éducation permanente.
- Etre capable de former et d'animer des groupes de formation selon une méthode appropriative, c'est-à-dire en partant des expériences vécues et des questions exprimées par les participants au groupe en formation.
- Etre capable de se situer dans des relations institutionnelles avec l'extérieur.
- Etre capable de développer des partenariats et de travailler en collaboration.
- Utiliser aisément les techniques de communication, particulièrement l'outil informatique.
- Avoir le sens de l'organisation et de la gestion de projets.

Sont considérés comme atouts importants:

- De bonnes compétences et expériences d'animation et de formation
- Des compétences de base dans un ou plusieurs domaines des sciences humaines tels que, entre autres, la psychologie, la sociologie, la philosophie ou la théologie.
- Des capacités pour rédiger des textes d'analyse.
- De bonnes capacités de communication verbale en public.
- Une bonne connaissance du tissu associatif luxembourgeois et, plus particulièrement, des lieux susceptibles d'être partenaires du Cefoc.

4. Eléments du profil

- Aptitude à gérer ses relations de formateur avec les personnes adultes en formation et les collègues (prise de distance).
- Disponible à travailler les questions de sens qui traversent notre société, entre autres l'apport des convictions religieuses et philosophiques.
- Disposer d'une expérience utile, en particulier dans la formation, l'éducation, le monde associatif.
- Habiter la région.
- Disposer d'une voiture.
- Etre prêt à travailler en soirées et WE.

6. Conditions

- Contrat à durée déterminée à ½ temps à horaire variable, du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2019.
- Contrat de 19 heures/semaine au barème 4.2 de la CP 329 .02.
- 13^{ème} mois.
- Chèques-repas : 4,89 € nets par jour de travail.
- Frais de déplacement remboursés.
- Indemnités pour le travail à domicile : 34,15 €/mois

Voir aussi le site internet : www.cefoc.be